

Social. Les trente-sept salariés de l'entreprise saint-martinoise Transgourmet mis à pied sont à présent menacés de licenciement.

Quand salarié en danger équivaut à salarié dangereux

■ Soixante dix huit. C'est, selon l'union locale CGT d'Arles, le nombre d'accidentés du travail en un an, dont un salarié gravement blessé, aujourd'hui handicapé, et un salarié décédé, sur le site saint-martinois de l'entreprise Transgourmet.

C'est justement pour attirer l'attention de la direction sur la dangerosité de leurs conditions de travail que, jeudi et vendredi dernier, 37 salariés de l'entreprise ont exercé leur droit de retrait.

La sanction ne s'est pas faite attendre : la direction a mis à pied, oralement, les 37 salariés concernés, leur interdisant l'accès à leur poste de travail.

Mais mardi, « alors que les salariés demandaient toujours à rejoindre leur poste de travail », précise l'union locale CGT dans un communiqué, ils découvrent dans leurs boîtes aux lettres une convocation à un entretien préalable au licenciement pour faute grave avec mise à pied conservatoire.

Le syndicat s'insurge contre une direction pour qui « 37 salariés en danger sont 37 salariés dangereux dont il faut se débarrasser ».

Mis à pied alors qu'il était... en congés

« On est dans une situation qui est au code du travail ce que Joey Starr est à la musique classique », se désole Christian Devito, délégué CGT comptant lui-même parmi les salariés menacés de licenciement. « On a même un collègue qui était en congés, et qui s'est retrouvé mis à pied alors qu'il n'était même pas là lorsque nous avons exercé notre droit de retrait. »

« La direction de Transgourmet Saint-Martin-de-Crau remet délibérément en cause l'existence même du comité d'hygiène, de sécurité



Les salariés de Transgourmet ont tous été convoqués à un entretien préalable à un licenciement pour faute.

et des conditions de travail, prive les salariés du droit légitime à se défendre, à protéger leur vie et leur intégrité au travail », tonne le syndicat.

Se débarrasser de la CGT

Et de s'inquiéter : « Cette remise en cause des droits fondamentaux des salariés, si elle était entérinée, non seulement validerait 37 licenciements à Transgourmet mais permettrait aussi à toutes les directions d'entreprise de décliner chez elle ce qui aurait été permis ailleurs. En clair : ce qu'imposerait la direc-

tion aux salariés de Transgourmet pourrait, à terme être imposé à tous les salariés ».

L'union locale ne s'arrête pas là et voit dans l'attitude de la direction une « stratégie » pour se « débarrasser » de ses personnels cégétistes afin d'affaiblir le syndicat, très représenté dans l'entreprise : « sur 37 salariés menacés de licenciement, 35 sont syndiqués CGT et, parmi eux, trois sont élus ».

Christian Devito se veut positif : « même si nous sommes licenciés, notre droit de retrait aura fait avancer les choses. Ce week-end,

l'entreprise a fait réparer tous les racks, qui menaçaient de s'écrouler, et ils ont fait un marquage au sol pour les caristes. »

Cela dit, et même si la lutte des salariés et de la CGT a permis d'obtenir l'organisation d'élections aux CHSCT lundi prochain - « avec plus d'un an et demi de retard » - l'union locale CGT appelle à un rassemblement le même jour à 17h30 sur le site.

Contactée hier par téléphone, la direction de l'entreprise est restée injoignable.

ST.M.